

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
**FINANCES LOCALES**

Séance du Conseil Communautaire du 16 septembre 2020 à 18 heures 30  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**SOUS-DOMAINE :**  
**FONDS DE  
CONCOURS**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**OBJET :**  
**Attribution d'un fond  
de concours aux  
communes de  
CASTELNAUDARY et  
LABASTIDE  
D'ANJOU**

**Présents :** Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nathalie CARRIERE, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Henri CUBERLI, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Préscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

**Le nombre de  
délégués en service  
est de 71**

**Convocation du  
conseil  
en date du  
10 septembre 2020**

**CERTIFIE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE :**

Formant la majorité des membres en exercice.

**PAR PUBLICATION  
LE**

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Robert BATIGNE par Nathalie CARRIERE, Danielle FABRE par Henri CUBERLI, Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Monique VIDAL par Jean-Pierre GUIRAUD.

**PAR DELEGATION  
LE**

**Procurations :** Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Hubert CHARRIER à Nadine ROSTOLL, François DEMANGEOT à Denis BOUILLEUX, Dominique DUBLOIS à Christophe PRADEL, Cédric LEMOINE à Marie-Paule CAU, Martine PUEBLA à Benoît MERLIN.

**Signature**

**Excusés :** Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU, Jean-François VERONIN-MASSET.

**Absents :** Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC.

**Secrétaire de séance :** Pascale CRAVERO.

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 V, qui donne la possibilité aux Communautés de Communes de verser un fonds de concours pour le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement, aux communes membres, après accord concordant de leur assemblée délibérante,

Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement perçoit des redevances pour des antennes de téléphonie qui étaient anciennement encaissées par les villes de CASTELNAUDARY et Labastide d'Anjou sur leurs budgets et ne retraits pas sur leurs budgets annexes eau.

Le montant des loyers antenne 2020 est de 20 050.49 € TTC pour CASTELNAUDARY et 5 047.66 € pour LABASTIDE D'ANJOU et se répartissent comme suit :

CASTELNAUDARY :

- 20 050.49 € mandaté sur le compte 2041411 de la CCCLA

LABASTIDE D'ANJOU :

- 5 047.66 € mandaté sur le compte 20141411 de la CCCLA

VU la délibération du conseil municipal de la commune de CASTELNAUDARY sollicitant un fonds de concours à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour l'aménagement de la maison de la santé pluridisciplinaire amortie sur 15 ans,

VU la délibération du conseil municipal de la commune de LABASTIDE D'ANJOU sollicitant un fonds de concours à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour des travaux du cabinet médical,

Monsieur le Président propose de régulariser cette situation en permettant d'encaisser ces redevances sur le budget général de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et en attribuant aux communes de CASTELNAUDARY et Labastide d'Anjou un fond de concours équivalent.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

**FIXE** le montant de ce fonds de concours à 20 050.49 € TTC pour la commune de CASTELNAUDARY qui se répartit comme suit :

- 20 050.49 € pour l'aménagement de la maison de la santé pluridisciplinaire amortie sur 15 ans.

**FIXE** le montant de ce fonds de concours à 5 047.66 € TTC pour la commune de LABASTIDE D'ANJOU qui se répartit comme suit :

- 5 047.66 € pour l'aménagement d'un cabinet médical.

**DIT** que les crédits de paiement seront inscrits au budget principal M 14 au compte 2041411 et au compte 657341.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

### ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 16 septembre 2020

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**



Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Reçu en préfecture le 18/09/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200918-20200159-DE